

Tableau II : Calcul des fonds propres nets exigés pour la couverture des risques

Composition du portefeuille *	Nombre de titres acquis dans le cadre de la contre partie	Nombre de titres acquis dans le cadre de la tenue de marché	Nombre de titres acquis en garantie de bonne fin d'émission	Nombre de titres en portage	Nombre total de titres acquis pour le propre compte	Valeur du titre	Valeur du portefeuille	% détenu par rapport à la même catégorie	Coefficient de pondération	Valeur pondérée du portefeuille	Taux du risque	Fonds propres nets exigés selon la composition du portefeuille
<u>Titres de capital</u>												
Titres admis à la cote de la bourse ou titres d'OPCVM								100%				
avec une concentration < 20% - -									1		50%	
Sous-total												
avec une concentration entre 20% et 50 %									1.2		50%	
Sous-total												
avec une concentration entre 50 % et 80%									1.5		50%	
Sous-total												

- fournir les données par valeur

Décisions générales n° 6 du 24 avril 2000 en application du statut des intermédiaires en bourse

Titres de sociétés ne faisant pas appel public à l'épargne								100%				
avec une concentration < 20%									1.5		75%	
Sous-total												
avec une concentration entre 20% et 50%									2		75%	
Sous-total												
avec une concentration entre 50% et 80%									2.5		75%	
Sous-total												
Avec une concentration > 80%									3		75%	
Sous-total												
<u>Titres de créances</u>								100%				
Titres de créance émis par l'Etat ou les collectivités publiques locales									1		10%	
Sous-total												

Décisions générales n° 6 du 24 avril 2000 en application du statut des intermédiaires en bourse

Titres de créance dont l'émetteur a obtenu de la part d'une agence de notation reconnue par le Conseil du Marché Financier, une note généralement jugée non satisfaisante									2		30%	
Sous-total												
Titres de créance non garantis et dont l'émetteur n'a pas fait l'objet d'une notation par une agence de notation reconnue par le Conseil du Marché Financier									2		75%	
Sous-total												

Total des fonds propres exigés pour la couver- ture des risques
--